

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 23 octobre.

ON S'ABONNE :
A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 32, au 2^e.
A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier Bourgois et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.

Le ministère tardait à chanter victoire à propos de la réélection de MM. Persil, Duchâtel et autres ministres. On s'étonnait à bon droit de cette modestie inaccoutumée, qui laissait au public le soin d'apprécier la valeur de ce triomphe. Mais le ministère ne perd pas ainsi l'occasion de célébrer sa gloire et sa popularité, qu'il dédaignait si fort autrefois. « Assurément, dit aujourd'hui le principal organe du ministère, l'opposition n'attribuera pas ces élections à la corruption et à l'intrigue. Elles se sont faites à la clarté du jour, sous les yeux et sous le contrôle de l'opposition. Les candidats étaient loin, leurs principes avoués, leur vie bien connue, leur attachement à la politique du gouvernement de juillet incontestable. Les accuser d'avoir asservi les élections, ce serait donc là un de ces procédés de vieille polémique dont l'opposition ne retirerait cette fois aucun profit; car personne ne croit aujourd'hui à la possibilité d'asservir et d'influencer les élections. » Le ministère équivoque sur les mots. Il y a corruption et corruption; il y a des tentatives presque directes dont on se sert pour faire élire tel ou tel valet de l'opinion ministérielle; ces tentatives, on les a employées maintes fois sans pudeur sous la restauration. Alors on ne se gênait pas pour expédier de Paris dans les départements d'effrontés émissaires qui faisaient l'élection; les préfets menaçaient sans réserve, sans ambages, les fonctionnaires publics de destitution, en cas d'opposition. Aujourd'hui cela ne se pratique plus ainsi; on ne menace pas d'une destitution le fonctionnaire indépendant, mais s'il vote mal, on le destitue; ce n'est plus de la corruption par prévention, mais par répression. Chacun sait que c'est là la doctrine de M. Guizot, et qu'il a dit plusieurs fois à la tribune qu'il ne comprendrait pas qu'un gouvernement conservât des fonctionnaires hostiles par leurs votes au ministère qui représente ce gouvernement.

Il en est de même à l'égard des propriétaires les plus notables. Quand un riche habitant d'une commune s'avise de voter pour un député de l'opposition, il peut être certain, s'il est en instance pour obtenir un chemin, un droit d'exploitation, de voir sa demande rejetée par le pouvoir. Ainsi on ne corrompt pas précisément les consciences, mais on effraie les hommes disposés à l'indépendance en opposant leurs devoirs de citoyens à leurs intérêts. Quand dès lors l'opposition l'emporte dans une localité, pour l'élection d'un député, il faut en conclure hardiment qu'elle y est très-puissante, et que les idées de progrès y ont une bien grande influence, puisqu'elles ont dû renverser tant d'obstacles.

Le *Journal de Paris* fait observer que M. Montalivet, au moment où il s'est retiré, préparait un projet de loi sur la propriété littéraire, qui était déjà fort avancé. Il semble à ce journal qu'il eût été de bon goût de mentionner l'existence de ce travail, en même temps qu'on annonçait celui de M. Gasparin.

Ainsi M. Sauzet avait préparé un projet d'amnistie; M. Montalivet, un projet contre les contrefaçons. Vous verrez bientôt que, tout ce que font les doctrinaires, le tiers-parti l'avait déjà fait, et *vice versa*, de sorte qu'il en faudra conclure que les hommes d'hier et ceux d'aujourd'hui sont également indispensables au bonheur du pays. Assurément, nous conviendrons qu'ils sont bien dignes de se comprendre et de s'estimer.

SUISSE.

PREMIÈRE SÉANCE DE LA DIÈTE. — La session s'est ouverte par un discours de M. Tschanner, président du vorort, qui a fait part à la diète de l'accession du canton de Vaud au *conclusum* sur les réfugiés, ce qui diminue beaucoup les difficultés des questions dont la diète a à s'occuper.

Après l'examen des lettres de créance des députations

ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS.

CHEMINS DE FER. — Du frottement et des résistances dans les circuits des chemins de fer. (Mémoire de M. Wissocq.)

Les frottements dans les circuits des chemins de fer sont de deux espèces : les uns provenant du glissement de la jante des roues sur la surface horizontale des rails; les autres provenant de la pression du rebord des roues contre la face verticale du rail, pression due en grande partie à la force centrifuge. Voici le résumé de ce travail.

1^o Comme tous les frottements sont en raison inverse du rayon des courbes, et que, d'un autre côté, la longueur de l'arc à parcourir est proportionnelle à ce rayon, il s'ensuit qu'en augmentant le rayon des courbes, on ne diminue pas la dépense de forces nécessaires pour parcourir un angle d'un nombre de degrés déterminé et qu'on distribue cette dépense de forces d'une manière plus convenable; mais comme en outre plusieurs petits chocs causent au chemin et au matériel moins de dommage que ne fait un seul choc plus fort, il en résultera pour l'avenir une diminution dans les résistances, due au bon état des rails et des wagons.

2^o En diminuant la vitesse, on se prépare non-seulement un avantage pour l'avenir, puisque les forces actives et la force centrifuge sont proportionnelles au carré de la vitesse, mais on diminue aussi dans le même rapport la dépense de forces nécessaires pour vaincre les frottements dus à la force centrifuge.

3^o On ne doit pas employer des rails en forme de T dans les circuits, parce que, par la manière dont le fer est laminé pour donner cette forme aux rails, il devient susceptible de s'écailler, et cela surtout à l'endroit contre lequel frotte le rebord, quand, au contraire, c'est en cet endroit que le rail devrait avoir le plus de dureté. Il faut n'employer que des rails semblables à

qui étaient au grand complet, une longue discussion s'est engagée pour savoir s'il convenait de vérifier d'abord les instructions données par chaque canton, ou bien de s'occuper de nommer une commission pour l'affaire Conseil. Cette dernière proposition a passé, malgré l'opposition des députés les plus favorables à une soumission complète. La majorité a été formée de 15 1/2 états contre 6 1/2.

La commission est composée de sept membres, MM. Monnard (Vaud), Keller (Zurich), Tschanner (Berne), Amrhyn, Kern, Maillardoz et Nagel.

L'opinion de MM. Monnard et Keller n'est pas douteuse, puisque ce sont ces députés qui avaient rédigé le rapport-Conseil. M. Bourcard, qui leur avait été adjoint dans cette circonstance, mais dont l'opinion avait été différente de la leur, a été écarté. MM. Amrhyn et Kern sont députés de Lucerne et de Thurgovie, qui ont donné des instructions énergiques à leurs représentants. M. Nagel est radical, bien qu'il soit le député d'Appenzel. M. Tschanner n'a été nommé que parce qu'il est président de la diète. Il n'y a dans cette commission de véritable organe du parti rétrograde que M. Maillardoz.

M. Chambrier, député de Neuchâtel et sujet du roi de Prusse, qui avait une grande influence à la diète, qui avait fait partie de toutes les commissions importantes, n'a pu se faire nommer.

— Le *Nouvelliste Vaudois* publie l'article suivant :

ÉTAT DES RAPPORTS ACTUELS ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE.

Il n'est peut-être pas hors de propos de constater l'état réel des rapports internationaux entre la Suisse et la France tel qu'il existe aujourd'hui.

Tous les rapports diplomatiques qui existaient entre les deux pays, sont rompus, par la volonté du gouvernement français; rapports qui étaient fondés non-seulement sur ceux qui subsistent entre tous les états civilisés, mais qui l'étaient plus particulièrement par un traité solennel entre la France et la confédération helvétique et que le gouvernement français a brisé virtuellement sans aucun avis préliminaire.

L'ambassade de France réside encore à Berne (fort mal à propos puisqu'elle n'y a plus que faire), mais elle n'appose plus son visa à aucune pièce émanant des autorités suisses. En conséquence, non-seulement aucun Suisse ne peut entrer en France, mais encore aucun certificat de vie, aucune procuration ne peuvent, par défaut de visa, être admis en France.

Il en résulte : 1^o Que ceux qui jouissaient de retraites ou pensions, qu'ils avaient acquises au prix de leur sang et de leur vie au service de la France, sont privés de cette dernière ressource; on ne paie plus cette dette, peut-être la plus sacrée de toutes.

2^o Tous les rentiers qui ont placé leurs capitaux en viager, sont privés de leurs rentes.

Tous ceux qui ont placé leur fortune dans les fonds publics sous leur nom, comme tous ceux qui l'ont placée dans les entreprises publiques, comme la banque, les canaux, les compagnies d'assurance, etc., ne peuvent disposer de leur fortune, faute de pouvoir opérer des transferts.

3^o Tous ceux qui ont placé leurs capitaux en France par hypothèque ou de tout autre manière ne peuvent se faire colloquer en cas d'expropriation de leur débiteur ni exiger la rentrée de leurs capitaux. — En un mot aucun Suisse ne peut faire valoir ses droits de créancier en France si le débiteur ne veut s'acquitter envers lui par l'impossibilité d'envoyer des procurations en France, ou d'y exiger le paiement qui est dû!

C'est donc un sequestre effectif que le gouvernement français a mis sur les propriétés suisses en France; sequestre d'autant plus odieux, qu'il n'est pas apparent aux yeux des nations étrangères ni même de la France, qui ne se doute guère du rôle qu'on lui fait jouer; d'autant plus odieux qu'il a eu lieu sans aucun avis préalable quelconque et par conséquent sans qu'aucun Suisse ait pu s'en mettre à l'abri; le moins que le gouvernement français eût dû faire, eût été, s'il croyait avoir des motifs de se plaindre, de déclarer que si la satisfaction qu'il demandait ne lui était pas accordée dans un temps déterminé, il romprait les rapports internationaux; la loi l'ordonne entre particuliers, c'est ce que l'on appelle *mettre en demeure*, mais le gouvernement français est au-dessus de la loi, il agit même avant de demander.

Sachez-le donc Anglais, Hollandais, Belges, Américains, Allemands, etc. Sachez-le, à la moindre brouillerie qui pourra

ceux que M. Coste a proposés pour le chemin de St-Etienne à Lyon, dont la section perpendiculaire au chemin soit un rectangle, parce que cette forme se prête beaucoup mieux à un bon laminage, et choisir un fer de qualité supérieure.

4^o Il est nécessaire, dans les circuits, d'établir les chemins avec plus de soin et de solidité que partout ailleurs; de mettre des traverses en fer pour empêcher les rails de s'écarter, et de ne donner aux côtés du polygone que deux mètres au plus de longueur, au lieu de quatre.

5^o Il est bon de rendre la différence entre la voie du chemin et celle des wagons la plus petite possible, et de placer les essieux au moins à deux mètres l'un de l'autre.

6^o Enfin, on doit faire les rebords des roues coniques, et donner au cône pour hauteur un quart ou un cinquième au moins du rayon de sa base.

Avec ces observations on pourra sans inconvénient diminuer beaucoup le rayon des courbes; mais toutes les fois qu'au lieu d'un seul wagon on aura un convoi composé d'un grand nombre de chariots, on obtiendra un résultat bien plus favorable si l'on recourt à des moyens et modifications que l'auteur expose en renvoyant aux dessins détaillés qui accompagnent son mémoire et qu'on ne saurait entendre sans avoir ceux-ci sous les yeux.

Examen du système de Laignel.

D'après l'idée généralement admise que la principale cause de résistance était le frottement de la jante des roues sur le rail, M. Laignel avait imaginé, dans le but de diminuer ce frottement, de faire tourner la roue extérieure sur son rebord, de manière à compenser ainsi par la différence de diamètre des roues la différence de longueur entre la courbe intérieure et la courbe extérieure du chemin.

exister entre vos gouvernements et celui de France, sans aucun avertissement, avant que vous puissiez vous en douter, tout ce que vous aurez confié à la *bonne foi de la France*, dans les fonds publics, dans les grandes entreprises industrielles sera séquestré, et vous ne pourrez rentrer dans les capitaux que vous aurez confiés aux particuliers, qu'autant qu'ils voudront bien vous payer.

Honneur au gouvernement français qui s'est placé en tête de la civilisation, qui a pris pour drapeau *fidélité et bonne foi*; trois fois honneur!

Désormais, se plaindra-t-il, si les Anglais saisissent les vaisseaux français sur mer; en même temps qu'ils font déclaration de guerre; mais les vaisseaux ne sont confiés qu'à la mer, et non à la bonne foi de l'Angleterre; mais, il n'y a point encore guerre entre la France et la Suisse; cependant les propriétés suisses sont séquestrées en France. Cette mesure atteint en particulier et plus sévèrement le canton de Genève, dont les capitaux sont en grande partie placés en France; toutefois, le canton de Genève ne faiblira pas pour sa part vis-à-vis de la France et il l'a prouvé par ses votations dans le grand-conseil.

Le roi de Hollande a prononcé, à l'ouverture des états-généraux, un discours dont plusieurs passages méritent une sérieuse attention. Voici ceux qui ont rapport à la question belge :

Mes rapports avec les puissances étrangères continuent sur le même pied d'amitié.

Le soin constant que j'ai mis pour traiter, d'après les principes du droit, de l'équité et de la bonne intelligence, toutes les questions de politique extérieure, a produit le fruit désiré.

Cependant il n'est pas encore en mon pouvoir d'aider à la solution définitive de toutes les difficultés de la question belge; il est presque impossible de déterminer jusqu'à quel point la situation de quelques parties de l'Europe peut y avoir contribué. Les communications qui vous seront faites de ma part seront de nature à vous convaincre que j'ai porté, sur cette question, toute l'attention qu'exigent son importance et son étroite liaison avec le bien être des Pays-Bas.

L'administration intérieure marche toujours avec régularité.

L'armée de terre et de mer répond toujours d'une manière satisfaisante à sa destination.

Il m'est agréable d'annoncer à vos N. P. que des ordres ont été donnés pour congédier la levée de la milice nationale de 1827, et pour accorder des permissions illimitées à la levée ordinaire et extraordinaire de 1831.

Les ressources pécuniaires du royaume continuent de répondre aux prévisions données précédemment à vos N. P. Les ouvertures qui vous seront faites à ce sujet dans la présente session prouveront que la confiance publique, que nous nous réjouissons de posséder, est appuyée sur les meilleurs fondements.

Les revenus annuels couvrent largement les dépenses, et malgré les circonstances où nous nous trouvons, par suite de la révolte de la Belgique, je suis en état de diminuer graduellement les charges de mes bien-aimés sujets.

Les lois du budget qu'on proposera à vos N. P. feront voir qu'il n'est pas besoin de demander aucuns nouveaux moyens, mais qu'au contraire les besoins additionnels peuvent être diminués sur divers impôts; et je nourris l'espoir que peu à peu l'époque approche où les revenus ordinaires seront suffisants pour fournir aux besoins fixes du royaume.

Ainsi, comme on voit, le roi Guillaume n'a abandonné ni ses prétentions, ni ses espérances; il parle en 1836, de la *révolte des Belges* comme il en parlait en 1830, et pour lui la Belgique est restée une province de son royaume; il y règne toujours, sinon de fait, du moins de droit; le gendre du roi des Français n'est à ses yeux qu'un chef de révoltés dont l'usurpation ne saurait être que passagère. Dans tout cela, cependant, il n'y a rien qui nous étonne; le roi Guillaume reste dans sa position; il n'a pas encore reconnu l'indépendance de la Belgique, et cette indépendance est et doit être à ses yeux comme si elle n'existait pas. Mais voici qui est plus grave: on lit cette phrase dans le discours: « Il n'est pas encore possible de prévoir une solution pour ce » qui regarde les affaires de la Belgique. Il est difficile de » dire jusqu'à quel point la situation de quelques parties de » l'Europe a contribué à ce qu'on ne puisse s'occuper plus activement de la terminaison de ces affaires. » Ainsi, d'après la déclaration du roi Guillaume, la solution de la question hollando-belge se trouverait liée à la situation de quelques parties de l'Europe. Sans avoir la prétention de dire quelles sont les parties de l'Europe auxquelles le discours royal a

M. Wissocq passe en revue ce système ingénieux. Voici ses conclusions: Sur les chemins d'usines mal construits, mal tenus, et où l'on ne va qu'avec de petites vitesses, les roues indépendantes avec beaucoup de jeu dans leur boîte devront être évidemment préférées. Au contraire, sur les chemins d'usines bien construits, le système Laignel sera plus avantageux, et il le sera surtout si, au lieu d'aller avec de petites vitesses, on veut aller avec des vitesses moyennes. Mais sur les chemins qu'on doit parcourir avec de très-grandes vitesses, l'avantage du système Laignel peut être mis en doute.

On peut dire au reste que ce système, bien qu'il ne résolve pas complètement la question et ne soit pas applicable à tous les cas, est cependant fort supérieur à tous ceux qui ont été essayés jusqu'ici, et qu'il mérite de fixer l'attention des ingénieurs. — Commissaires, MM. Arago, Prony et Poncelet.

NAVIGATION INTÉRIEURE. — *Projet de barrage mobile à grand pertuis* (Mémoire de M. Dausse, ingénieur des ponts-et-chaussées).

Les rivières navigables présentent, en général, en basses eaux, une suite de longs biez, où la vitesse est très-faible et le mouillage bon, et en même temps de maigres ou hauts fonds ordinairement de peu d'étendue, sur lesquels l'eau est rapide et conséquemment peu profonde. A moins que les rivières ne charrient beaucoup, comme la Loire, le Rhin, le Rhône, la Durance, et autres rivières torrentielles, la place, sinon la forme de ces hauts fonds, est fixe. Le tirage naturel se réduit dans ces passages à 0m,30 environ pour la plupart des rivières, et à 0m,70 pour les principales.

Pour procurer à la navigation fluviale le tirant d'eau normal de la navigation artificielle (1m,60), il faut indispensablement dé-

voulu faire allusion, nous croyons du moins pouvoir y comprendre le Portugal et l'Espagne, et dès lors on devrait considérer les affaires de Portugal et d'Espagne comme liées à celles de Belgique dans l'esprit des puissances. Si cette conséquence était juste, et il nous paraît difficile de la contester, elle jetterait une vive lumière sur les intentions ultérieures des puissances en ce qui concerne la révolution belge, car il est certain et connu de tout le monde que les cabinets du Nord travaillent à rétablir à Lisbonne et à Madrid don Miguel et don Carlos; il faut même que le roi Guillaume ait des espérances personnelles, et qu'il pense en même temps qu'elles ne pourront se réaliser d'une manière pacifique. Il parle des forces de terre et de mer de la Hollande, et il annonce qu'elles sont mises sur un pied qui répond à leur destination. L'obscurité affectée de cette phrase suffirait à elle seule pour prouver que la destination dont il s'agit n'est pas seulement de conserver l'ordre et la paix.

(Journal du Commerce de Paris.)

ARMAND CARREL DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE.

(Suite de la biographie extraite du National.)

Les périls de la justice militaire attendaient Carrel échappé aux périls de la guerre. Les prisonniers de Llers avaient conservé, après la capitulation, leur épée et leur uniforme; ils étaient même entrés à Perpignan avec ces insignes militaires; mais en dépit de la capitulation, l'ordre vint bientôt de les enfermer, officiers et soldats, dans la prison du Castillet, et de les traduire devant les conseils de guerre.

L'existence de la capitulation est prouvée par les pièces suivantes :

« Le lieutenant-général commandant la 7^e division de l'armée des Pyrénées (4^e corps), certifie avoir accordé à une colonne constitutionnelle qui s'est rendue à lui le 16 du présent (septembre 1823), sous le fort de Figuières, et après de sanglants combats la veille à Llido, et le jour même auprès de Llers, les conditions suivantes :

» 1^o Les troupes constitutionnelles espagnoles se rendront prisonnières de guerre et auront les honneurs de la guerre. Les officiers conserveront ceux de leurs bagages qui ne leur ont point été enlevés au moment de la capitulation.

» 2^o Tous les étrangers qui font partie des troupes constitutionnelles seront traités selon leurs grades de la même manière que les autres prisonniers de l'armée constitutionnelle. Quant à ceux des étrangers qui sont Français, le lieutenant-général s'engage à solliciter vivement leur grâce. Le lieutenant-général espère l'obtenir.

» Llers, le 17 septembre 1823, à 7 heures du soir.

» LE BARON DE DAMAS, JUAN CUADROS, CARLOS BRAUNECK.

» J'approuve l'écriture :

» Le colonel commandant de la brigade, FERNANDEZ. »

« NOTA. — Le lieutenant-général a jugé à propos d'étendre, par égard pour MM. don Juan Cuadros et don Carlos Brauneck, capitaines, qui ont signé la capitulation, et pour M. le chef de la colonne don Manuel Fernandez, les articles ci-dessus à trente-sept officiers et aux nombreux prisonniers qui avaient été faits avant la capitulation. Le lieutenant-général a vu avec plaisir que les troupes sous ses ordres ont eu les mêmes égards que lui pour lesdits trente-sept officiers et nombreux prisonniers faits avant la capitulation. »

Les accusés basaient la principale partie de leur défense sur cette capitulation.

Peu de jours après, Carrel et ses deux camarades comparurent devant le conseil; leurs avocats plaidèrent l'incompétence, attendu que les accusés n'étaient pas militaires au moment où ils avaient pris du service en Espagne. Ce système fut accueilli; le tribunal se déclara incompétent. Le procureur-général près la cour de cassation lança un réquisitoire pour faire annuler cette décision; M. Isambert défendit l'arrêt, mais la cour de cassation, contre toute évidence, assimila les prévenus à des militaires et les renvoya devant le 1^{er} conseil de guerre des Pyrénées-Orientales. Les prisonniers regardèrent comme une sentence de mort la cassation du premier jugement; et Carrel, prenant à part M. Picas, son avocat, qui lui annonçait cette nouvelle, lui dit, en montrant ses camarades : « Je voudrais pouvoir mourir pour eux tous. »

(Lettre de M. Picas à M. Isambert.)

Il ne tarda pas à être traduit devant le 1^{er} conseil de guerre, qui avait ordre de se trouver compétent.

Le 16 mars 1824, il comparut devant ce conseil, qui le condamna à mort.

On n'a pu retrouver les réponses de Carrel et la défense qu'il prononça; mais je lis dans une lettre de M. Picas : « Carrel a développé le plus beau caractère à l'audience; il a répondu plusieurs fois au président de manière à le déconcerter. »

L'interruption à laquelle M. Picas fait allusion fut provoquée par le président du conseil de guerre, qui, dans le cours de l'interrogatoire, avait répondu à Carrel opposant à l'accusation le témoignage de son honneur : « Dans votre position, vous ne pouvez invoquer l'honneur. » A ces mots, Carrel saisit sa chaise, et allait la jeter à la tête du président, lorsqu'il fut entraîné hors de la salle par les soldats qui le gardaient.

naturer cet état de nos rivières, qui dure une grande partie de l'année, et qu'on nomme leur étiage.

Le simple resserrement du courant entre des digues continues ne saurait guère donner que de 1 m. à 1 m. 30, sur nos plus grandes rivières. Les dragages n'offrent qu'une ressource secondaire. Les barrages, qui consistent à élever la nappe d'eau d'étiage sur les points maigres, offrent seuls le moyen de résoudre le problème. Ils seront multipliés plus ou moins, selon que la rivière sera plus ou moins rapide. L'emploi des barrages à grande chute est naturellement borné par l'élévation des terres riveraines au-dessus des basses eaux. On doit en général s'abstenir de soulever l'eau dès que la culture peut en être affectée. Du reste il est possible d'adopter des barrages de 1 à 2 m. de chute.

Quant à la place des barrages, il faut d'ordinaire les établir immédiatement à l'aval des hauts fonds ou gués principaux, etc.

Barrages fixes et barrages mobiles. — Le choix ici est très-important. A ne voir que la dépense, nul doute que les barrages immobles seraient préférables, comme sur le Doubs et l'Oise, où sont des jetées de moellons, encadrées dans des pièces de charpente. Mais ils auraient des inconvénients pour la Seine et la plupart des autres rivières. Ils changent la pente du fond, tandis que les barrages mobiles la conservent; et en ouvrant les rivières à toutes les crues capables d'agir sur le lit, ils ne peuvent aucunement altérer leur régime. Les ingénieurs s'accordent à préférer les barrages mobiles pour la Seine.

L'auteur entre dans des détails de construction des barrages où nous ne le suivrons pas, quelque importants qu'ils soient en eux-mêmes. Il compare l'emploi des poutrelles à celui des aiguilles qu'il préfère, etc., et expose les motifs de son opinion.

M. Dausse fait remarquer en passant combien l'idée des éclu-

Carrel se pourvut à la fois en cassation et en révision.

La détention des prisonniers du Castillet se prolongeait de plus en plus, et elle était fort rigoureuse. Ils avaient affaire à un major de place qui, à toutes les réclamations, répondait que la prison n'était pas malsaine, puisque les détenus la supportaient, et qui ajoutait, pour couper court à toutes les plaintes, que le général n'était pas plus tendre que lui. Les soldats, logés à part de leurs officiers étaient entassés dans leurs chambres. S'il arrivait qu'ils tombassent malades, on attendait, pour les transférer, qu'ils fussent mourants. On interdisait de leur donner de la tisane, sous prétexte que l'intendant ne pouvait faire cette dépense. Il est heureux, disait A. Carrel dans une lettre à M. Picas, que nous ayons été munis de tempéramens assez robustes pour n'être point exposés aux moyens de guérison de ces messieurs. F.... est le seul qu'ils aient été forcés de porter à l'hôpital; il y a été traité dans la chambre des hommes condamnés pour toutes sortes de crimes. Encore a-t-il fallu qu'il fut descendu au dernier degré de faiblesse pour obtenir la faveur d'un tel séjour et d'une telle société. Le major de place est venu s'assurer par lui-même qu'il n'était pas dans un état à pouvoir s'évader : Ce pendant, a-t-il dit, il n'est pas à la mort. »

Les soins d'un généreux patriote de Perpignan adoucèrent la position des prisonniers du Castillet. « M. Lavigne, négociant de cette ville, dont l'ingénieuse bienfaisance a percé nos cachots, dit A. Carrel dans une de ses lettres, a diminué nos souffrances autant qu'il était possible et écarté de nous la misère dans laquelle étaient plongés la plupart de nos soldats dépouillés par les factieux. On ne nous a donné au Castillet que nos quatre murs humides et la terre nue pour coucher; grâce à ce digne négociant, nos gardiens ont été fléchis; tous les adoucissements qui pouvaient pénétrer dans un tel lieu nous sont parvenus; il a organisé des souscriptions dont il a fait les avances; et depuis, près de 120 détenus n'ont cessé d'être secourus avec un ordre, une régularité qu'on trouve à peine dans des administrations protégées par le gouvernement. Il s'est mis en relation avec nos familles, a su nous faire passer de leurs nouvelles, malgré le secret que nous subissons. Il a bravé par cette conduite l'animadversion des autorités, a négligé ses propres affaires. Au bout de huit mois d'une sollicitude si constante, il n'est point fatigué. »

Cette prison du Castillet où Carrel fut si long-temps confiné, devint pour lui un lieu d'étude. Il lut beaucoup, il fit des extraits nombreux, retrouvés après sa mort parmi ses papiers, il augmenta ses connaissances et se prépara ainsi, sans y songer sans doute, à la carrière littéraire qui allait bientôt s'ouvrir devant lui. Partout où il se trouvait, il sut se créer une solitude quand il le voulut, il eut le secret d'empêcher qu'une familiarité excessive ne vint s'emparer de ses heures et l'asservir. Un peu plus tard, renfermé pendant quelques jours à Toulouse avec des criminels, il se réserva un coin de la prison où personne ne venait le troubler; pas un, parmi les voleurs avec qui il se trouvait, ne se hasarda à le traiter comme un compagnon de détention; car ils savaient qu'il aurait puni celui qui se serait permis de faire une pareille confusion.

Carrel, à cette époque, adressa, au nom de ses camarades, une réclamation contre les expressions dont le *Courrier Français* s'était servi à propos de la condamnation de quelques-uns des prisonniers du Castillet.

Pendant ce temps, le pourvoi en révision était arrivé. Le conseil, par jugement du 24 avril 1824, annula la condamnation à mort pour deux vices de forme : 1^o parce que la minute du jugement rendu par le 1^{er} conseil de guerre permanent de la division contre le nommé Carrel n'avait pas été signée par le greffier, ainsi qu'il est prescrit par l'article 36 de la loi du 13 brumaire an V; 2^o parce que, dans la déclaration de culpabilité prononcée par le conseil de guerre, on avait omis de déclarer les noms et la qualité de l'accusé.

En même temps, Carrel fut renvoyé devant le conseil de guerre de la 10^e division militaire, siégeant à Toulouse.

Un habile avocat, M. Romiguières, se chargea de la défense de Carrel. Des personnes influentes à Toulouse s'intéressèrent à son sort et sollicitèrent en sa faveur les juges devant lesquels il allait comparaître. Un an s'était écoulé depuis la guerre d'Espagne : les passions politiques s'étaient refroidies, et les chances étaient toutes en faveur d'un acquittement. On le voit dans une lettre de Carrel :

« Le président du conseil de guerre, y disait-il, me veut quelque bien : j'ai lieu d'espérer qu'il me présentera ses questions dans le sens le plus favorable à ma défense, et la bonne éducation seule m'indique comment je lui devrai tenir compte de ces égards. »

« Incessamment, écrivait-il quelques jours après, je serai jugé et j'ignore encore sous quel point de vue M. Romiguières saisira ma défense. Il résulte seulement des observations que m'a faites son secrétaire, il y a déjà quinze jours, que M. Romiguières veut faire jouer un grand rôle à la question de la capitulation. Je lui ai écrit à ce sujet que je serais charmé qu'il la fit valoir sans réserve devant des juges militaires, parce qu'elle m'intéressait beaucoup plus encore que la question de compétence; que, de deux violations qui m'opprimaient également, celle qui insinue que je me suis lâchement rendu à discrétion m'était la plus odieuse, et était celle contre laquelle je désirais m'élever avec le plus d'énergie. »

Nul ne peut mieux que lui raconter son acquittement :

sés, qui, à elle seule, a créé les canaux, est voisine de celle des barrages que certains animaux amphibies construisent instinctivement.

En résumé, l'auteur met les barrages mobiles au-dessus des barrages fixes, quant à l'effet hydraulique, tout en reconnaissant la simplicité et l'économie des seconds.

Il termine en soumettant à l'Académie les questions suivantes : 1^o Si le meilleur système de barrage n'est pas celui qui se compose des moindres pièces, et devient ainsi le plus facile à manœuvrer ?

2^o Si cette considération et la nécessité de faire embrasser aux fermatures amovibles des barrages de grandes ouvertures ne sont pas un motif exclusif d'adopter les aiguilles de préférence aux poutrelles ?

3^o Enfin, si des volets brusqués à échappement ne sont pas dès-lors dignes d'approbation ? — Commissaires : MM. Prony et Poncelet.

VOYAGES. — *Commission scientifique d'Islande et de Groënland.* (Lettre de M. Gaymard, à bord de la *Recherche*, en rade de Cherbourg, adressée à M. Freyssinet.)

M. Gaymard réunit ici les principaux résultats de la nouvelle expédition en Islande. L'histoire naturelle, la statistique, la médecine, la partie pittoresque du voyage, la météorologie, la physique, l'astronomie, l'histoire, la langue et la littérature de l'Islande, ont fourni de nombreux et précieux documents. L'expédition ne rapporte pas moins de 112 caisses remplies d'objets d'arts et d'objets naturels; tels que le bois fossile de Vopnaffordur, les produits volcaniques des Geisirs sud et nord, l'obsidienne de certaines localités fossiles, les spath, trachyte, les bois pétrifiés de Huzavik, les stalactites des fameuses cavernes de

« M. Romiguières s'est servi avec le plus grand succès de la lettre de mise en accusation qui rappelle aux juges le devoir de considérer l'influence de chacun des accusés. Il a prouvé que je n'avais point eu d'influence, puisque, étant sous-lieutenant en France, j'avais été simplement sous-lieutenant en Espagne, tandis que les débats de la cour d'assises avaient fait connaître tout récemment avec quelle large libéralité les réfugiés français avaient reçu des grades en Espagne ou s'en étaient attribués. Pour détruire l'intention lorsque le crime était prouvé, il a fait valoir la sévère cruauté des ordres de Mina, la fraude dont nous avons été victimes en nous trouvant jetés dans un pays occupé par les Français, tandis qu'on nous avait forcés de nous faire jour au milieu des français, lorsque Fernandez nous jura sur son honneur que, aussitôt notre entrée à Figuières, Mina obtiendrait une suspension d'armes pour la Catalogne, et que l'on attendrait ainsi les événements de Cadix. Enfin, la capitulation a été son plus puissant levier; il n'a pas craint d'intéresser à son observation l'honneur de l'armée entière et en particulier celui du tribunal qui avait à délibérer sur la validité de cette convention. Six voix sur sept ont été pour moi. Jamais victoire ne fut plus complète. » (Lettre à M. Isambert, du 29 juillet.)

Il faut ajouter à ces détails que Carrel prit la parole après M. Romiguières. Le peu de mots qu'il prononça produisirent un grand effet sur les juges et sur l'auditoire. Les gendarmes qui assistaient à l'audience applaudirent; cette circonstance resta vivement gravée dans sa mémoire, et, dans la suite, peu d'applaudissements lui ont fait ressentir autant de plaisir que les braves involontaires arrachés à ces hommes qu'émut son langage noble et militaire. Il signale aussi dans une de ses lettres à M. Isambert cette circonstance que le sous-officier qui siégeait dans les conseils de guerre, appelé, comme le veut la loi, à donner son vote le premier, ne craignit pas de prononcer l'acquiescement du prévenu.

Après tout ce qui vient d'être dit, je n'ai pas besoin, je crois, de défendre Carrel de l'inculpation d'avoir porté les armes contre la France. Il n'y a dans la conduite de Carrel et de ceux qui servirent la cause constitutionnelle en Espagne rien qu'on puisse assimiler à la coalition des émigrés avec les armées des puissances étrangères qui avaient déclaré la guerre à la révolution française. Ces armées marchaient à l'invasion de notre territoire; elles forçaient de toutes parts nos frontières, elles s'emparaient de nos villes, elles s'efforçaient d'arriver jusqu'à Paris, et, tout en parlant de la maison de Bourbon, elles tenaient en réserve des projets de démembrement. En Espagne, rien de tout cela : il ne s'agissait ni de part ni d'autre d'une guerre de conquête, il s'agissait uniquement d'une guerre de principes; il était parfaitement connu que le gouvernement français, victorieux, n'enlèverait pas un village à l'Espagne, et que le gouvernement constitutionnel, s'il résistait à l'invasion, ne pouvait ni ne voulait entamer le territoire français. En conséquence, les réfugiés français combattaient, non contre la France, mais contre la restauration et le drapeau blanc; ils n'envahissaient pas leur pays, mais ils aidaient à défendre l'Espagne d'une invasion souverainement injuste faite au nom du gouvernement qui l'étranger avait imposé à notre pays. On savait que la campagne était concertée avec la Sainte-Alliance, et que si la restauration n'avait pas voulu y consentir, elle aurait été menacée sur le Rhin. C'était une raison de plus pour soutenir la cause de la constitution espagnole; enfin, aucun projet hostile n'était nourri par les Espagnols contre l'intégrité de notre territoire, et le triomphe, s'il leur restait, était un triomphe non sur la France, mais sur la restauration.

Hier matin, entre onze heures et midi, une petite fille de 8 à 9 ans a été renversée par une charrette, au coin de la grande rue Mercière et du passage de l'Argue, et a été horriblement mutilée. — Il est surprenant qu'il n'arrive pas plus d'accidents à cette entrée de la rue Mercière qui est fort étroite et où deux voitures ne peuvent pas se rencontrer sans s'accrocher. Ce débouché est d'ailleurs continuellement obstrué par des individus qui stationnent près du passage de l'Argue, par des décorateurs, des marchands de cirage, d'allumettes, etc. etc., que la police pourrait sans inconvénient envoyer exercer leur industrie sur un autre point. On devrait aussi empêcher de placarder des affiches en cet endroit, ce qui attire encore la foule et augmente le désordre. Puisqu'il est impossible d'élargir pour le moment ce passage, pourquoi ne fait-on pas au moins disparaître tout ce qui le rend si difficile et si dangereux ?

Jeudi, à onze heures et demie du matin, deux blocs, détachés du rocher de Pierre-Scise, ont roulé jusqu'en bas; l'un des deux ne s'est arrêté qu'au milieu du chemin, après avoir heurté avec violence une des roues d'un omnibus qui passait : à peine deux personnes qui se trouvaient entre la voiture et le rocher ont-elles eu le temps de fuir.

Jeudi, à deux heures du soir, une femme dont les idées n'étaient pas très-saines, et qu'on croit se nommer Bernard,

Furtshellir, des colonnes basaltiques avec des caractères runiques, des sculptures anciennes, des instruments d'agriculture, de musique, etc.; un flacon de ces graines rouges qui donnent à la neige cette couleur que plusieurs navigateurs ont mentionnée, etc., tous objets inconnus dans nos musées.

Voici un passage de la lettre de M. Gaymard sur l'état moral et politique. « Croirait-on, dit-il, que, sur une population de 50,000 habitants, il n'y a eu que quatre meurtres depuis 1786, et que, depuis l'an 1280, c'est-à-dire depuis près de 600 ans, l'Islande n'a pas subi la moindre augmentation d'impôts ? Ce dernier phénomène, relégué dans les régions polaires, lui semble totalement inconnu dans le reste de l'Europe. »

M. Gaymard rapporte qu'ils ont eu à traverser des fleuves nombreux, larges et rapides, et à fond mouvant; des plaines de sable admirablement situées entre d'immenses glaciers et la mer n'offrant pas à la vue un seul brin d'herbe; de hautes montagnes, de vastes plateaux quelquefois sans un seul être animé, entièrement couverts de neige; des champs de lave coupés de profondes fissures, etc., et qu'aucun obstacle n'a arrêté leurs travaux et leur bonne harmonie.

Un fait curieux, rapporté dans cette lettre, est celui d'une pluie de feu à l'ouest, dans la nuit du 11 au 12 novembre 1833, observée par M. Muller, directeur du commerce danois de Frederiksbaad et M. Kauffeldt, phénomène qui effraya beaucoup les Esquimaux. Une autre observation, qui n'est pas non plus sans intérêt, c'est la rareté du tonnerre dans cette contrée. Depuis onze ans que M. Muller habite le Groënland, il n'a entendu que deux fois ce bruit, qui, répété par les échos des montagnes, faisait entendre, dit-il, un horrible fracas.

de la Chapelle, près Condrieu, a troublé l'exercice du culte de l'église de Saint-Jean, par des actes de folie. Elle a été mise à la disposition de l'autorité judiciaire. Elle avait sur elle plusieurs bijoux d'une certaine valeur.

Un vol a été commis, à la Guillotière, dans la nuit de mercredi à jeudi, chez un cabaretier nommé Forest. Les voleurs, au moyen d'un ciseau et d'un bistouri, ont percé le briquetage de la cuisine dans laquelle ils se sont d'abord introduits; ils sont ensuite entrés dans le cabaret où ils ont fait sauter la serrure d'un tiroir du comptoir dans lequel ils ont enlevé 200 fr. en monnaie enfermée dans des sacs dont l'un contenait 15 fr. en liards, et une croix d'or portant les mots : *Jubilé 1827*.

Chronique politique.

Les journaux anglais apportent une nouvelle très-grave, celle d'une tentative d'assassinat qui aurait été faite sur l'empereur de Russie.

On lit dans le *Morning-Post* : Nous voyons avec regret que la contagion de l'assassinat s'est étendue sur les domaines russes, quoiqu'il ne soit pas extraordinaire de trouver, dans une population de quarante millions d'habitants, un individu assez dépravé, assez méprisable, assez barbare pour suivre l'exemple des êtres les plus insensés et les plus fous de l'espèce humaine, des Fieschi et des Alibaud. Voici l'extrait d'une lettre, reçue d'un correspondant de la plus haute distinction : « Vous n'avez peut-être pas reçu de nouveaux détails sur l'assassinat de l'empereur de Russie. S. M. I. a reçu un coup de feu d'un misérable. Un aide-de-camp a été tué à ses côtés. Soit par suite du coup, soit en raison des violentes convulsions du mourant, S. M. a eu l'épaule disloquée. Le résultat de cet attentat a été exagéré. S. A. I. le grand-duc Michel, qui était sur le point de venir en Angleterre, a été mandé par exprès et son voyage ajourné. Je suis cependant heureux de pouvoir vous dire que S. M. I. est entièrement rétablie. »

Si l'empereur Nicolas eût été tué, nous aurions eu à déplorer profondément sa perte. Il est doué du génie d'un grand souverain et du cœur d'un homme; mais quoi qu'il arrive, nous sommes heureux de penser que le génie de son pays lui survivra, comme il a survécu à l'assassinat de l'empereur Paul. »

Cet article est reproduit textuellement par le *Globe and Traveller*, et le *Courier*, qui nous arrive à l'instant, contient à ce sujet les réflexions suivantes, qui confirment pleinement les conjectures que nous avions formées nous-mêmes. Voici l'article du *Courier* :

Le *Post* annonce ce matin, d'après une autorité des plus respectables, que l'accident arrivé à l'empereur Nicolas était une tentative faite pour l'assassiner. Lorsqu'est arrivée pour la première fois en Angleterre la nouvelle que sa voiture avait versé, qu'il s'était brisé la clavicule, on disait aussi qu'on avait fait feu sur lui. Mais alors arrivèrent de nombreux bulletins, tous revêtus d'un caractère officiel, et qui tous paraient d'une clavicule brisée à la suite de l'accident arrivé à la voiture.

Le monde alors oublia qu'on avait dit qu'on avait tiré sur lui, et crut que l'empereur avait réellement éprouvé un accident. Pas plus tard que lundi, nous avons inséré l'extrait d'une lettre de Berlin, dont l'auteur discute laborieusement l'avantage que procurera probablement à la poste aux chevaux l'accident supposé de l'empereur.

Aujourd'hui nous apprenons, d'après une autorité des plus respectables, que tous ces bulletins étaient faux et que toutes les conjectures et dissertations auxquelles ils ont servi de base sont erronées. L'empereur a reçu un coup de feu et sa voiture a été renversée. Une telle circonstance publiée si promptement après la circulation officielle de ces bulletins, jette beaucoup de discrédit sur les actes officiels de la Russie, et nous fait douter de tout document sous forme de bulletin.

Un soupçon très-fâcheux s'élève encore. La lettre de Berlin dont nous avons parlé plus haut, remarque qu'on n'a rien dit du compagnon de voyage de l'empereur, le comte Benckendorf, ni de son cocher. Que sont-ils devenus? qu'est devenu l'assassin? y a-t-il eu quelques personnes tuées sur la place; ou quelques autres, par un dévouement généreux se sont-elles sacrifiées à la sûreté de l'empereur?

L'Europe, que de nombreux écrivains appellent continuellement à admirer le magnanime empereur Nicolas, a, selon nous, le droit de demander qu'on réponde à ces questions ou à des questions semblables, et qu'on éclaircisse la chose.

(Journal de Paris.)

Paris, 21 octobre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La cour royale, chambre des appels de police correctionnelle, est toujours occupée de l'affaire des poudres de la rue de l'Onsrine: Les plaidoiries sont terminées. M. Godon a commencé et achèvera très-probablement aujourd'hui son réquisitoire. S'il ne provoque pas de répliques trop longues, l'arrêt pourra bien être rendu demain samedi, dans la soirée.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

ORAN. — Le 13 octobre nous avons reçu des nouvelles de l'expédition aux ordres du général Létang, le corps expéditionnaire, composé de toutes les troupes disponibles de notre garnison, était campé en avant de Mostaganem, qui, pendant quelque temps, avait été menacé par des gros d'Arabes. Il est tombé de l'eau en abondance, ces jours derniers, ce qui a contrarié le général. Divers ponts jetés sur de petites rivières ont été entraînés par la violence des courans.

Ordre vient d'être donné par le commandant supérieur de charger immédiatement tous les bâtimens se trouvant sur la rade, de munitions de bouche; le général Létang demande 60,000 rations qui, aussitôt embarquées, seront dirigées vers Mostaganem. Cette circonstance donnerait à penser que le général ne croyait pas s'arrêter sur ce point.

L'armée marchait d'abord contre Abd-el-Kader, que quelques succès sur les tribus rebelles ont enhardi, mais il s'est enfui à notre approche, et il n'y a eu jusqu'ici que des escarmouches sans importance avec des Arabes maraudeurs.

Le bateau à vapeur le *Castor* est arrivé ce matin sur rade, ayant à bord un aide-de-camp du maréchal Clauzel qui vient tout disposer pour l'embarquement des 5,000 hommes, qui seront transportés à Bone. Les bâtimens qui doivent les recevoir à bord sont

attendus d'un moment à l'autre. Ainsi, l'expédition de Constantine aura lieu avant l'hiver.

Dès l'arrivée de l'aide-de-camp du maréchal-gouverneur, un bateau a été expédié au général Létang pour qu'il ait à rentrer. On va embarquer les troupes.

(Toulonnais.)

ALGER. — *Hadjel Seghir*. — On a reçu des nouvelles de Hadjel Seghir par le cheikh des Hassan ben Aly. L'ex-agma a été attaqué par les Beni Zougzoug à Gantas; après un combat très-peu meurtrier pour les deux partis, l'ex-agma a voulu se retirer à Miliana, lorsqu'il a appris que ces mêmes Beni Zougzoug l'attendaient dans cette ville pour le surprendre. Il s'est alors dirigé sur Righa.

Les tribus de Titteri sont toujours dans les meilleures dispositions à notre égard, et attendent avec impatience que nous marchions sur Miliana.

Des gens que l'on dit appartenir à la tribu des Sbihha avaient été envoyés dans les environs d'Alger par Hadjel Seghir pour y exercer le brigandage et jeter la terreur dans l'esprit des colons. C'était une imitation de la mission donnée aux environs de Bone à Bel Arby par Achmed. Mais ces misérables ont été heureusement découverts et arrêtés.

PROVINCE DE CONSTANTINE. — *Bone*. — Avant hier, il y a eu ici une fort belle affaire: Ahmed Bey a attaqué le camp avec 4,000 hommes. Youssef est sorti le premier et a, dit-on, abattu les 2 premières têtes. Il avait placé derrière sa cavalerie les quatre petites pièces que M. le maréchal-gouverneur lui avait données. Ayant ouvert ses rangs, il a foudroyé l'ennemi; 20 têtes ont été envoyées ici, 68 au bout des baïonnettes ont été comptées à la rentrée du camp. C'est une très-belle affaire et un bon début. Malheureusement les deux escadrons de chasseurs étaient rentrés au camp. Un détachement de 25 hommes commandés par deux officiers qui ont été blessés (un maréchal-des-logis a été tué), est tombé, le 8, dans la montagne sur 300 fantassins d'Achmed; il les a tellement abimés que les sabres du détachement étaient tous courbés à force de frapper; le capitaine Gallias qui conduisait le détachement s'est conduit d'une manière remarquable.

Telles sont les nouvelles que nous avons reçues à notre débarquement; elles sont très-heureuses et ouvrent parfaitement la voie.

BOUGIE. — La guerre sainte avait été proclamée au marché d'Oulid ou Rabag, et dans les tribus voisines, pour le mardi 27 septembre. Les Beni Arbora et les Beni Aclaph (tribus du haut Messaud), en tout 800 fusils et un assez grand nombre de cavaliers, secondés par quelques Mezaia, ont devancé l'appel de deux jours, et sont arrivés devant Bougie suivis de leurs femmes et de mulets chargés de vivres. Ils avaient compté sans doute, en précédant les autres, obtenir de grands résultats à eux seuls, et en avoir tout le bénéfice et toute la gloire.

Le 25, cette avant-garde se groupa aux environs de Klaina et du marabout de la plaine. Vers onze heures, 200 Kabiles gagnèrent les hauteurs de Tarmina et de Darnassar, dans le dessein d'attaquer la Dent, en avant du Gourayah, et d'engager le tiraillement accoutumé avec le blockaus *Doria*. Mais l'occupation de nos troupes de la première de ces dispositions, et quelques obus lancés à propos par les sabords de *Doria* déterminèrent la retraite de l'ennemi, qui se dédommagea de son insuccès en brûlant les hautes herbes et les broussailles de la plaine.

Le 26, M. le commandant Lapène fit disposer quatre petites colonnes, dont les mouvements combinés devaient avoir pour résultat d'envelopper les Kabiles s'ils revenaient à la charge. Ceux-ci se présentèrent en effet, et, sans un ordre donné prématurément, ils eussent pu être cernés. Malgré ce contre-temps on leur fit beaucoup de mal, et ils furent culbutés et mis en fuite.

Le 27, Amzaïan patut avec quelques cavaliers; mais il n'arriva que pour assister à la retraite définitive de ses alliés, dont quelques-uns, à qui on avait promis un succès facile, se prirent de querelle avec ceux qu'ils disaient les avoir trompés. Il en résulta un échange de coups de fusils entre les Kabiles. A deux heures de l'après-midi, ils avaient tous disparu. Les Arabes avouent 12 morts et 28 blessés. Nous avons eu sept blessés dont un seul a dû quitter les rangs.

Les Tondja n'ont pas voulu prendre part à cette attaque: cette tribu et celle de Beni Mimoun continuent d'amener des bœufs à Bougie. La masse des Mezaia avait déclaré qu'elle ne bougerait pas sans les Toudja, et les Oulid ou Rabah avaient allégué qu'ils voulaient laisser passer certaines fêtes avant de se mettre en campagne.

La tiédeur avec laquelle la prédication de cette croisade a été accueillie et le petit nombre de combattans qu'elle a pu amener devant Bougie, prouvent que la guerre sainte, comme tous les moyens extrêmes trop souvent mis en usage, perd considérablement de son efficacité.

(Moniteur algérien.)

MÉDECINE-PRACTIQUE.

AFFECTIONS DES VOIES URINAIRES.

S'il est un moyen de perfectionner quelque chose en médecine, on doit le trouver dans les spécialités. Cet art est trop vaste pour que celui qui l'exerce d'une manière générale puisse étendre ses recherches à toutes les parties dont il se compose et leur imprimer à toutes un mouvement égal de progrès. Aussi, bien que peut-être il soit contraire aux principes d'une philosophie médicale sévère, de scinder l'art de guérir en plusieurs branches ou spécialités, il n'en est pas moins vrai que cette division est un bien pour la science; ajoutons qu'elle est aussi un bien pour les malades, car c'est presque exclusivement chez les hommes spéciaux qu'ils trouveront ce coup-d'œil sûr et rapide, ce tact exquis que donne l'habitude d'observer les mêmes maladies, enfin cette dextérité si nécessaire à l'application de certains procédés opératoires, et qui ne se soutient que par un long exercice.

Parmi les nombreux exemples qui se présentent pour appuyer cette vérité, nous ne citerons que l'empressement avec lequel le public a accueilli les trois premières éditions du traité de M. le docteur DUBOUCHET, sur les *Rétentions d'urine* et les maladies nombreuses qui affligent les organes génito-urinaires. Cet empressement est un sûr garant du succès qui attend la quatrième édition que vient de publier cet auteur (1).

Si nous recherchons les causes d'une semblable faveur, nous les trouverons facilement dans l'exposition claire et précise de la méthode du célèbre docteur *Ducamp*: élève et ami de cet illustre praticien, M. Dubouchet, est un des chirurgiens qui a cultivé sa méthode avec le plus de succès; il l'a enrichie de nombreux et utiles perfectionnements, et toujours il s'est empressé d'apporter à la science le fruit de ses travaux. Dirigant de bonne heure ses études et ses recherches sur la thérapeutique des affections si fréquentes et si variées qui attaquent les organes de l'appareil urinaire, nous devons à cet habile médecin plusieurs mémoires et traités pleins de vues neuves et ingénieuses.

(1) Chez G. Baillière, éditeur-libraire, rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 13, ou chez l'auteur, rue de Chabannais, n° 8, à Paris, au prix de 6 fr., par un mandat sur la poste adressé franco.

Aujourd'hui, son ouvrage sur les *rétentions d'urine, les rétrécissements de l'urètre, et les maladies des voies urinaires en général*, ne sera pas moins recherché par les hommes de l'art que par les gens du monde, car la précision et la lucidité de ses descriptions les éclairera sur les moindres symptômes des affections dont il traite.

Tout étrangers que nous sommes à la science médicale, nous devons convenir, en lisant le travail de ce médecin, qu'en se livrant à cette intéressante spécialité de l'art de guérir, il lui a rendu de grands services; car s'il l'importance d'une spécialité se mesure sur la fréquence et la gravité des affections qu'elle embrasse, la variété des moyens qu'elle met en usage et l'habileté que leur emploi réclame, M. le docteur Dubouchet, qui nous paraît posséder à fond son sujet, l'avoir bien compris et bien étudié, mérite, à plus d'un titre, que la confiance publique le récompense de ses travaux, ainsi que des laborieux efforts qu'il a dû faire pour arriver au double but qu'il se proposait: celui d'être utile à l'humanité tout en reculant les limites de son art.

On remarque dans l'une des dernières livraisons de la *Revue Britannique* un essai historique fort curieux sur les *procès d'Etat et les condamnations politiques* qui ont eu lieu en Angleterre, depuis l'avènement de la reine Anne jusqu'à nos jours. Ce curieux travail offre encore plus d'intérêt à cause des rapprochemens qu'il sert à faire avec l'état actuel des choses en France. A côté de cet article, les hommes de haute portée politique remarqueront un aperçu du progrès commercial et industriel de la Prusse et de la confédération germanique, vaste tableau où l'auteur s'est attaché à faire ressortir tout ce que prépare pour l'avenir de l'Allemagne le système des douanes prussiennes, qui s'étend et se propage chaque jour. Les amateurs du merveilleux trouveront, dans un article sur l'histoire naturelle des animaux apocryphes, un champ immense à leur imagination. Des essais littéraires et des aperçus de statistique complètent cette riche livraison.

Nous recommandons à nos lecteurs l'*Almanach populaire de la France*, que font paraître MM. Cormenin, abbé La Mennais, Gervais (de Caen), Frédéric Degeorges, rédacteur en chef du *Progrès*; L. Leblanc, rédacteur en chef du *Bon Sens*; Ch. Ledru, Dupont, L. Leducq, avocats; Antony Thouret, Maillofer, Ch. Lagrange, E. Berès, etc. etc. Ce petit livre à 10 sous, sera mis en vente dans les premiers jours de novembre prochain. Les noms des auteurs indiquent suffisamment qu'il n'est pas écrit dans une vue de spéculation, mais dans un esprit de progrès, de moralité, de tolérance et de liberté. L'*Almanach populaire* se publiera à la fois à Paris, rue du 29 Juillet, n° 26, et à Arras, au bureau du *Progrès*.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — La dépêche télégraphique interrompue hier par la nuit se termine ainsi (on se souvient qu'elle est datée de Bayonne):

« On écrit que Gomez n'a quitté Cordoue qu'après avoir pris le fort où s'étaient réfugiés les autorités et les miliciens. Rien de nouveau sur sa marche depuis Alcala. Rodil était le 8 à Consuegra. »

Le gouvernement français a reçu aujourd'hui la nouvelle suivante, datée de Perpignan, 18 octobre :

« Le 8, Gomez, à 12 lieues de Malaga, a battu complètement 1,200 hommes commandés par Escalante, qui ne s'est sauvé qu'avec huit hommes. Le peuple de Malaga a massacré un vieux médecin et son fils, prévenus d'être carlistes et acquittés par la commission militaire. Les communications sont interrompues entre Madrid et l'Andalousie, par les bandes occupant les défilés. »

« L'armée du centre s'est emparée de Bueyte le 7, après avoir combattu Forcavell, qui a perdu 80 hommes. Gurra, poursuivant plusieurs bandes de la montagne, était le 13 à Vanasa; il est venu le 14 à Barcelone demander des renforts. »

— Le général Alaix a adressé le rapport suivant au général Quiroga, sous la date du 4 octobre :

« Je suis arrivé ici à cinq heures du soir, après avoir fait dix lieues. Demain j'occuperai Baylen, et, le 6, j'entrerai avec toute la division à Andujar. Veuillez faire envoyer à Andujar toutes les voitures et les bagages dont vous pourriez disposer; car de la rapidité des mouvements de ma division dépend le sort des factieux. Annoncez au public l'arrivée de la division dans l'Andalousie, et dites que les brigandages des factieux vont cesser. Il est impossible que Gomez retourne dans l'Aragon, car le général Rodil se propose de l'attaquer à Almaden. Je n'ai point d'argent pour payer ma division. Le gouvernement ne pouvant m'en envoyer, à raison de la rapidité de mes mouvements, je vous prie de vouloir bien me remettre des fonds, du moins pour la première quinzaine de ce mois. »

« Dieu vous garde ! »

« La Caroline, 4 octobre 1836. »

ALAIX. »

PORTUGAL. — Les nouvelles de Portugal sont importantes. Une conspiration a été ourdie contre la constitution de 1820; la fermeté des autorités et le zèle de la garde nationale ont déjoué le plan des conjurés, qui voulaient rendre sa plénitude au pouvoir monarchique. Ce qu'il y a eu de plus grave dans cette affaire, c'est que l'ambassadeur anglais a eu connaissance de la conjuration et l'a favorisée. Il est impossible de ne pas admettre cette complicité, puisque, par son ordre, un vaisseau de ligne anglais est entré dans le Tage jusqu'au milieu de Lisbonne, prêt à appuyer le mouvement contre-révolutionnaire au moment où il éclaterait.

Le même courrier de Londres qui apporte ces nouvelles nous apprend que le ministère whig fait de grandes avances au gouvernement révolutionnaire de l'Espagne, et tient à sa disposition une quantité très-considérable de fusils. Tant il est vrai que les whigs ont conservé toutes les vieilles traditions de la politique anglaise, de cette politique qui a une double face, qui ment à ses propres principes, qui trahit ici ce qu'elle protège là !

Le *Times* publie dans une seconde édition la lettre suivante, datée de Lisbonne, 8 octobre :

« Un événement dont toutes les apparences étaient d'abord sérieuses a eu lieu dans la soirée du 6; le gouvernement avait découvert, pendant la journée, qu'une conspiration avait été ourdie pour le renversement de la constitution par le même régiment (5e chasseurs) qui, dans la nuit du 9, avait été le premier à la proclamer, a de plus appris que, le lendemain, ce régiment, qui avait l'ordre de se rendre dans les Algarves, voulait proclamer la Charte de don Pedro. Plusieurs individus sont prévenus d'avoir tenté d'acheter les soldats: on soupçonne surtout le doyen des majors qui a été mis aux arrêts dans l'hôpital où il avait été déposé après une chute de cheval. Cet officier sera jugé par un conseil de guerre. »

« La garde nationale battit aussitôt le rappel, et s'assembla en armes dans les divers quartiers; par ordre du gouverneur civil, elle se partagea en quatre brigades, chargées d'occuper les plus importantes positions de la ville, Campo de Santa-Clara, Praça de Commercio. Campo de Santa-Anna, Jona Estrella, et le bataillon de l'arsenal maritime, sous les ordres de son commandant, le nouveau colonel M. Franca, occupa Pelourinhsquare et la rue de l'Arsenal. »

« Pendant que les troupes de ligne restaient consignées dans leurs casernes, la garde nationale demeura sous les armes jusqu'à

minuit; elle se retira, laissant sur le terrain des forces importantes en cas de besoin.

» On dit que ces vives alarmes avaient été excitées par l'arrivée du vaisseau de S. M. le *Talavera*, venant de Vigo, le 4: Ce bâtiment avait jeté l'ancre, contre l'habitude, dans le voisinage immédiat de Fraça del Commercio, et 350 hommes de marine avaient été débarqués à Cacilhas, sur la rive opposée, dans la matinée du 6, pour la manœuvre des chaloupes canonnières sur le fleuve. Dans l'après-midi, tous les ministres se rendirent au palais. Ils déclarèrent à la reine qu'ils savaient parfaitement tout ce qui se passait, et ils prièrent S. M., dans le cas où elle viendrait à apprendre quelque chose, de ne pas sanctionner une mesure qui pourrait exposer le peuple à l'anarchie et à l'effusion du sang, et compromettre la sûreté de son trône. La jeune reine a été très-émue par cet avis; elle a manifesté une ferme disposition à faire tout ce qui serait nécessaire pour prévenir de nouveaux troubles.

» Tant que le gouvernement pourra compter sur les troupes, qui font aujourd'hui toutes ses forces, il n'aura rien à craindre; tous les changements survenus depuis 1820 en Portugal ont toujours été dus à l'influence militaire. Le peuple, toujours passif, est sans cesse prêt à seconder les efforts des soldats. Le 5^e chasseur s'est embarqué hier à Belem pour les Algarves. Malgré le temps détestable, le prince Ferdinand s'est montré deux fois; il a été reçu par de bruyants applaudissements et aux cris proférés par le régiment: *Vive la constitution de 1820!*

GRÈCE. — On a reçu ici sur l'émeute populaire qui a eu lieu à Athènes, comme sur ses conséquences, des renseignements plus circonstanciés qu'ils ne peuvent l'être dans les gazettes bavaroises. On s'est battu plus de trois heures, et il est resté des morts sur la place; l'exaspération qui en est résultée a passé rapidement de la ville dans les campagnes, où les troupes allemandes n'osent envoyer aucun détachement, tandis que les troupes grecques refusent de servir. Il y a résolution arrêtée pour le refus d'impôt et pour la démission de presque tous les fonctionnaires, ce qui déconcerte beaucoup M. d'Armanberg; il a déjà envoyé deux courriers à Munich, et le roi de Bavière vient de lui en expédier un, porteur, suivant ce qu'on pense, d'ordres analogues à tous les précédents.

Les nouvelles ne peuvent tarder; mais l'interruption du service à vapeur par Ancône, à cause du choléra, force d'attendre les arrivages ordinaires de mer. Par la voie de Munich, on ne peut lire la vérité que dans les lettres particulières qui échappent à la surveillance, et l'on ne saurait recevoir les journaux indépendants, puisque M. d'Armanberg les a mis hors la loi.

HOLLANDE. — *Question du Luxembourg.* — On lit ce qui suit dans une lettre d'un correspondant de Francfort, adressée au *Morning-Chronicle*, en date du 11 courant:

« Je vous ai annoncé, dans mes dernières lettres, que l'Angleterre avait protesté contre la clause de la résolution fédérale du 18 mai, concernant le Luxembourg, qui impose à la Belgique l'obligation de ne jamais fortifier Arlon. Je vous apprendrai aujourd'hui que l'ambassadeur français a reçu ordre d'appuyer et de seconder la protection de l'Angleterre. On ajoute même que ses instructions lui enjoignent d'aller plus loin, s'il en était besoin, et d'en faire une affaire d'honneur, attendu qu'on peut considérer cette clause comme une espèce de défi jeté à la France. »

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1440) VENTE APRÈS DÉCÈS.

ARGENTERIE.

Le samedi douze novembre l'an mil huit cent trente-six, à onze heures du matin, il sera procédé, grande rue Longue, 17, au 3^e, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant de quatre boucles d'oreilles, quatre bagues, deux épingles, une petite chaîne, un dé à coudre, le tout en or et du poids de quatorze grammes; une montre de cou à boîte et cadran or, une paire de bracelets en cheveux, ses agrafes en or; une croix or, garnie de huit pierres dites roses; deux boucles d'oreilles or, garnie de deux brillants; six cuillères et six fourchettes en argent, pesant neuf cents grammes.

Ladite vente sera faite à la requête des héritiers bénéficiaires de demoiselle Florine Billon, qui était couturière à Lyon, où elle demeurait grande rue Longue, n° 17, au 3^e, et en vertu d'une ordonnance en due forme, rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications.

(1441) Demain mardi, à dix heures du matin, sur la place de la Croix-Paquet, à Lyon, il sera procédé à la vente, au comptant, d'objets mobiliers saisis, consistant en tables, commodes, glaces, chaises, tableaux, gravures, batterie de cuisine, etc. etc.

(1442) Mardi prochain, vingt-cinq octobre mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, sur la place Sathonay, à Lyon, il sera procédé à la vente, aux enchères et au comptant, d'un mobilier et fonds de charbon, consistant en soufflets de forge, enclumes, étaux, scies à main et autres outils, en bois de charbonnage pour roues, essieux et charrettes, et en tables, chaises, commode, poêle fonte, batterie de cuisine, armoire, placards, garde-manger, etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1348) *A EMPRUNTER.* — On désire par bonnes hypothèques diverses sommes de 10, 20, 50 et jusqu'à 250,000 f.

S'adresser à M^e Cottin, notaire, place des Terreaux, n° 9.

ANNONCES DIVERSES

A VENDRE.

Une très-belle épreuve avant la lettre des *Adieux de Napoléon à Fontainebleau*, grand format, dans un très-beau cadre.

S'adresser au bureau du journal.

(1388) On demande un jeune homme qui donnerait de bons renseignements, pour être teneur de livres sédentaire dans une maison de commerce de Lyon.

S'adresser au bureau du journal.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du *Sirop de Starchas*, dans les maladies de poitrine, telles que *phthisies pulmonaires*, *coqueluches*, *oppressions*, *enrouements*, *aphonies de la voix*, *crachements de sang*, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le disent de tout éloge.

Il réussit également dans les *affections nerveuses*, les *faiblesses d'estomac*, la *cardialgie*. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre. Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix : 4 fr. et 2 fr. Chez Pérenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 23, à Lyon. On fait des envois. (Affranchir.)

(655) Le sieur MALIN, ancien maréchal-des-logis-chef de hussards, grande allée des Brotteaux, maison du tir au pistolet de Luzier, loue des chevaux pour voyage, promenade et donne des leçons d'équitation; dans ce moment il a de très-jolis chevaux pour la promenade.

(1437) M. EDOUARD DURRE, professeur au collège royal, ouvrira le 1^{er} novembre, deux cours d'Allemand, l'un analytique pour la lecture, l'autre synthétique pour la conversation. Prix de chaque cours (trois leçons par semaine pendant trois mois), 30 francs payés d'avance. Madame Durre, sous la direction de M. Durre, se charge des cours pour les dames. Le professeur est visible tous les jours de midi à deux heures, rue du Garat, n. 9, au 2^{me}.

(1443) COURS DE LANGUE ANGLAISE,

Rue Basse-Ville, n° 8, au 1^{er}.

M. HAWKING commencera chez lui, lundi novembre, deux cours de six mois chacun. Ces cours auront lieu (comme l'année dernière) trois fois par semaine; le premier, les lundi, mercredi et vendredi, de 8 à 9 heures du soir; le second les mardi, jeudi et samedi à la même heure. Le prix de chaque cours, par mois, sera de 12 fr. ou de 50 fr. pour les six mois, payables 25 fr. au commencement du cours, et 25 fr. à la fin des premiers trois mois. On ouvrira, plus tard, d'autres cours à l'heure qui conviendra aux élèves, ainsi qu'un cours pour les dames.

M. Hawking donne des leçons particulières en ville et à son domicile, et se charge des traductions; il est toujours chez lui de 2 à 4 et de 8 à 9 heures du soir.

(1436) On demande un voyageur pour la papeterie. S'adresser au bureau du journal.

(1439) On demande pour un pensionnat un professeur d'écriture et de grammaire française. S'adresser chez M. Carrat, chapelier, grande rue, n° 8, à Vaise.

(1438) On demande pour une institution de jeunes gens un professeur breveté pour une classe primaire. S'adresser au bureau du journal.

PASTILLES DE CALABRE

De POTARD, pharmacien, rue St-Honoré, n. 271, à Paris.

Guérissent *rhumes*, *catarrhes*, *asthmes*, *toux*, *enrouements*, *coqueluches*, *irritations de poitrine*, *d'intestins* et des *glaires*; les seules qui facilitent l'expectoration et entretiennent la liberté du ventre.

Dépôt à Lyon, M. Bonnet, place Bellecour, n. 22; M. Guillemaud, confiseur, rue Saint-Pierre, n. 17; Tarare, Michel, pharmacien. (1435)

Avis aux Chasseurs.

(521) Le sieur LOUIS FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferrandière, prévient MM. les chasseurs qu'il tient des chiens en pension; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise; il les dresse au gré de l'amateur. S'y adresser.

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que *scrofules*, *scorbut*, *gales*, *boutons*, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, *rhumatisme*, *goutte*, les *lèvres blanches* des femmes, et contre les *écoulements récents* ou *invétérés*, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 13.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Genève, chez M. Burkel, droguiste.

A Vienne, chez Moutret fils, épiciers, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Pailly.

A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.

A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.

A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.

Valence, Renzier, place des Cleres.

Loos-le-Saulnier, Vincent, épiciers et marchand de parapluies, place de la Liberté.

Paris, Maréchal, épiciers, rue du Pont-au-Choux, n° 14 ou 17.

Le Puy, Bernardprie, droguiste, rue Panesac, n° 161.

Ainsi que dans les principales villes de France.

PHARMACIE CENTRALE POUR TOUS LES DÉPÔTS DE FRANCE.

AGUETTANT,

Rue St-Côme, n° 8, à Lyon.

DRAGÉES du docteur VAUME contre les maladies SYPHILITIKES, *dartreuses*, *scrofuleuses* et *goutteuses*, préparées par DUPONT, pharmacien, rue Tiquetonne, à Paris.

Cette préparation, connue depuis plus de 25 ans dans les Deux-Mondes par ses propriétés curatives, a été examinée et approuvée par une commission de médecins nommée par le gouvernement.

C'est la seule qui soit agréable à prendre; elle est économique, efficace et n'a aucun des inconvénients des autres préparations pour ces sortes de maladies qu'elle guérit radicalement.

Ces dragées se vendent par boîtes ou flacons du prix de 3 fr. et 6 fr. avec la brochure. (1442)

TRAITEMENT

du Docteur

CH. ALBERT.

Breveté du Roi.

Malgré l'évidence et la multiplicité des cures obtenues chaque jour au moyen de ce traitement, le Docteur CH. ALBERT n'a pas échappé aux basses intrigues et aux calomnies des envieux et des ignorants. Il n'y répondra que par l'avis suivant:

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continuera à faire délivrer gratuitement le Vin de Salsepareille ou les Bols d'Arménie nécessaires à la parfaite guérison des malades réputés incurables qui lui seront adressés de Paris et des départements, avec la recommandation des médecins d'hôpitaux, des jurys médicaux et des préfets. Ils devront se munir d'un certificat constatant qu'ils sont atteints d'affections syphilitiques contre lesquelles ont échoué tous les moyens en usage.

Les personnes peu aisées obtiendront une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris, en s'adressant, dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries Royales, autorisées à cet effet.

A leur arrivée à Paris, les malades se présenteront au Cabinet Médical du Docteur CH. ALBERT, rue Montorgueil, n. 21.

Librairie.

POUR PARAÎTRE AVANT LE 10 NOVEMBRE PROCHAIN.

(1424) Tableau chronologique-historique et statistique de Lyon, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, contenant tout ce qui a rapport aux souverains, magistrats, monuments civils et religieux, événements, fabriques, lois, ordonnances, inventions y relatives, grands hommes et archevêques de cette ville, par C. Beaulieu.

LE PETIT INSTITUTEUR,

ou

Nouvelle Méthode pour faciliter l'Etude de la Lecture sans le secours d'un Maître.

Ouvrage recommandé pour les enfants et surtout pour les adultes et les étrangers qui veulent apprendre à lire.

Se vend chez l'auteur, place des Cordeliers, n° 28, au 3^e, et chez les principaux libraires.

GRAND - THÉÂTRE. — *Dimanche 25 octobre 1836.* — LA RÉPUBLIQUE, L'EMPIRE ET LES CENT-JOURS, drame. — Six heures.

GYMNASÉ LYONNAIS. — *Dimanche 25 octobre 1836.* — MADELOX FROQUET, vaud.; MOIROUD ET C^e, vaud.; CASANOVA, vaud.; CHRISTOPHE, vaud. — Cinq heures 1/2.

Mardi 25 octobre 1836 (sans remise). — Au bénéfice de M^{me} Legaigneur, la première représentation de: LE MARQUIS DE BRUNOV, drame; L'AGUILLETTE, vaud.; LE CONSEIL DE DISCIPLINE, vaud.

Bourse de Paris du 21 octobre 1836.

Hier soir, le 3 p. 0/0 avait baissé sur le bruit de la maladie du roi. Ce matin le cours s'est relevé au commencement de la bourse. On est monté à 78 85. Le dernier cours a été à 78 65.

Les nouvelles d'Espagne sont favorables. On dit qu'Alaïx a joint Gomez et l'a battu.

Cinq pour cent	103 60	103 85	103 50	103 75
— fin courant.	103 95	103 95	103 80	103 80
Quatre pour cent	99			
Trois pour cent	78 70	78 70	78 70	78 70
— fin courant.	78 85	78 85	78 65	78 65
Rentes de Naples	97 70	97 70	97 70	97 70
— fin courant	97 70	97 75	97 65	97 75
Actions de la Banque	9265			
Quatre Canaux	1195			
Caisse hypothécaire.	740			
Emprunt d'Haïti	»			

V. PENICAUD,

Redacteur en chef.

LYON. — BUREAU DE LA VILLE, DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.